



## Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Mildiou**
- **Black-rot**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

## Stades phénologiques

La véraison est enclenchée dans la majorité des situations. Les premiers grains vérés sont observés sur les Mauzac, Prunelard et les Cabernet les plus tardifs. Les parcelles les plus tardives de Fer servadou, Merlot, Loin de l'oeil sont au stade début véraison. Les parcelles les plus précoces sont au stade "fin véraison".



Mi-véraison, Fer servadou.

## DONNEES METEOROLOGIQUES

La semaine dernière a été chaude et sèche, la dernière pluie a été enregistrée il y a plus d'un mois. Les conditions estivales se poursuivent, des températures élevées sont annoncées pour la fin de la semaine.

## MILDIU

### Analyse de risque

#### Observations:

Le mildiou est globalement bien maîtrisé, ponctuellement des symptômes sont présents sur les feuilles de l'extrémité des rameaux et sur quelques grappes.

### Préconisations

La période de risque est terminée, la protection peut être stoppée.



Rot brun, sur Merlot.

### A retenir

La période de risque est terminée..

## BLACK-ROT

### Analyse de risque



#### Observations

Les symptômes n'évoluent plus, les grains atteints sèchent.

#### Analyse de risque:

La période de risque est terminée.

Black-rot, sur grappes.

### Préconisations

Le stade de sensibilité est dépassé, la protection peut être stoppée.

### A retenir

Les traitements sont maintenant inutiles.

## OIDIUM

### Analyse de risque

#### Observations:

Au vignoble, des symptômes sur grappes sont régulièrement signalés.



Dégâts, sur grappes.

### A retenir

Les traitements sont inutiles sur les parcelles saines..

### Préconisations

**Restez vigilants jusqu'au stade "fin véraison" sur les parcelles présentant des symptômes . Sur les parcelles saines, les traitements sont inutiles.**

\* Spécialités à base de soufre, *Microthiol Spécial Disperss*, *Sulforix LS*, *Citrothiol DG* et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6 kg/ha (dose conseillée) ; *Héliosoufre*, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée).

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, elle est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

\* *Fluidosoufre pour poudrage*, soufre, 25kg/ha (dose homologuée), 15 à 20kg/ha (dose conseillée), (3 applications max)

Les conditions actuelles sont propices à un poudrage. Toutefois attention au risque de brûlures.

En raison de la précocité de l'année, attention aux délais avant récolte.

#### Alternative

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

\* *Solution alternative en cours d'évaluation en curatif: Vitsan, hydrogénocarbonate de potassium, 4kg/ha (6 applications max) + produit à bases de soufre 4 kg/ha.*

## VERS de la GRAPPE

### Analyse de risque

#### Observations

En secteurs précoces: le vol d'eudemis se poursuit, les captures sont importantes. Les premiers oeufs ont été observés la semaine dernière, les pontes se poursuivent cette semaine.

En secteurs tardifs: les premiers papillons ont été piégés en début de semaine et les tous premiers oeufs sont signalés sur quelques parcelles.

Eulia: Les captures des papillons de la G3 se poursuivent.

#### Analyse de risque

Sur la troisième génération, la période de risque est souvent très étalée. La quantité et la qualité de la vendange peuvent être très impactées, par les dégâts. En fin de G2, le comptage des perforations montre des dépassements de seuil sur certains secteurs.



Ponte d'eudemis

### Préconisations

**Il est recommandé d'intervenir sur la G3, si le seuil de nuisibilité est atteint lors du dénombrement des perforations en fin de G2. (10 perforations pour 100 grappes et avec la confusion 5 perforations pour 100 grappes).**

Début des éclosions (tête noire):

**A positionner sur cette fin de semaine en secteurs précoces et à partir de la fin de la semaine prochaine en secteurs tardifs.**

\* *Success 4, Musdo 4, spinosad*, 0,1 L/ha (2 applications max)

\* *Delfin, bacillus thuringiensis* 0,75L/ha (6 applications max)

\* *Dipel DF, bacillus thuringiensis ssp.kurstaki*, 0,1L/ha (6 applications max)

**Attention aux délais avant récolte.**

**Pensez à Relever les pièges.**

#### Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

### A retenir

Surveillez les pontes.

**CICADELLE VERTE****Analyse du risque****Observations:**

Des larves et des adultes sont régulièrement observées. Des grillures sont signalées sur Gamay, Fer servadou, Syrah et Duras.

**Analyse de risque:**

Ce sont les larves qui sont à l'origine des dégâts de grillure.



Grillures sur Fer servadou.

**Préconisations**

**Surveillez vos parcelles, privilégier les traitements sur les parcelles sensibles aux grillures ( Gamay, Fer servadou, Syrah et Duras).**

Les populations de cicadelles sont gérées par des applications d'argiles:

\*Sokalciarbo wp, Baikal kaolin, 10kg/ha (4 applications max)

\*Argibio, Kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFU engrais)

**Alternatives:**

Les applications à base d'argile sont des produits de biocontrôle, qui doivent se faire dès l'apparition des jeunes larves.

**A retenir**

Surveillez vos parcelles.

**FLAVESCENCE DOREE****Analyse de risque****Observations:**

Des symptômes sont visibles sur de nombreux secteurs.



Flavescence dorée sur Fer Servadou, juin 2020

**Sur vos parcelles, coupez les pieds qui présentent des symptômes.**  
**La prospection menée par la FDGDON débutera le 1er septembre.**

**Préconisations**

**La période de traitement est terminée.**



Flavescence dorée sur cépage blanc

**A retenir**

Arrachez les pieds atteints.

## MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

## Suivi de la confusion sexuelle.

Sur le vignoble de Gaillac, la Chambre d'Agriculture du Tarn a participé au contrôle de l'efficacité de la confusion sexuelle utilisée pour lutter contre l'eudemis (*Lobesia botrana*).

L'objectif de ce travail est de déterminer les zones à forte pression eudemis où la confusion doit être complétée par l'application d'un insecticide.

Sur les parcelles confusées à fort historique vers de la grappe, la confusion peut être insuffisante au cours des premières années. Cette méthode de lutte est cumulative. Si la pression est forte, il faudra plusieurs années pour arriver à abaisser les niveaux de population.

- En première génération, le contrôle consiste à dénombrer les inflorescences portant au moins un glomérule, le comptage est réalisé au stade « pleine floraison ».

- Sur la deuxième et la troisième génération, le contrôle porte sur le nombre de grappes présentant au moins une perforation. La meilleure période d'observation est lorsque les larves sont entre les stades L3 et L5.



Glomérules sur inflorescence.



Chenille d'eudemis + perforations.

Le seuil d'intervention est fixé à 5% de grappes présentant au moins un glomérule ou une perforation. Si le seuil de 5% est atteint, alors un traitement insecticide est préconisé sur les œufs de la génération suivante.

Sur la troisième génération, à l'issue du contrôle des perforations, aucun traitement n'est préconisé. Ce contrôle permet de connaître le niveau de pression sur la parcelle et sera un indicateur pour l'année suivante.

**Méthodologie sur le terrain :**

Les parcelles faisant l'objet des contrôles sont cartographiées et les comptages sont effectués sur des points prédéterminés (signalés par des lignes bleues sur les cartes).

Les points à contrôler sont généralement situés en bordure de parcelle ou d'îlot regroupant plusieurs parcelles.

Sur la première génération (glomérules), le comptage est réalisé sur 50 grappes. A partir de 3 grappes colonisées le seuil est dépassé, il est alors nécessaire de faire des comptages supplémentaires. Un premier sera réalisé au milieu de la parcelle et un second sur une bordure voisine en respectant une distance d'environ 50 mètres.

Sur la deuxième et troisième génération, le comptage est réalisé sur 25 grappes. Le seuil est dépassé à partir de 2 grappes attaquées (perforations), des comptages supplémentaires sont alors réalisés dans les mêmes conditions que pour la première génération.

Exemple sur le secteur de Lincarque:



Deux points à contrôler.

**Résultats des comptages :**

Après le comptage une carte de chaleur est établie et donne une indication sur le niveau d'infestation. Un code couleur permet de savoir si le seuil est dépassé.



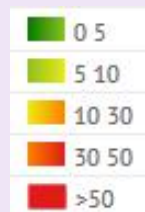
Carte de chaleur, dépassement de seuil en G1.

Sur cet îlot le seuil est dépassé et un traitement est réalisé, sur les œufs de la deuxième génération d'eudemis.



Carte de chaleur, dépassement de seuil en G2.

En G2 le seuil d'intervention est également dépassé, le nombre de grappes attaquées est plus important qu'en G1. Cela peut s'expliquer par une pression plus importante en G2, mais peut également être la conséquence d'un mauvais positionnement de l'insecticide sur les œufs de la G2.



Code couleur de la carte de chaleur.

Exemple sur Castanet, carte de chaleur des perforations en G2.



Sur cet îlot tous les points contrôlés sont en dessous du seuil, l'intervention avec un insecticide est inutile.

Ce travail permet de confirmer que la confusion doit être mise en place sur une zone homogène avec l'accord de l'ensemble des viticulteurs du secteur. La confusion est un moyen de lutte collectif.

Lors des premières années de confusion, surveillez vos parcelles. Les comptages vous permettront d'évaluer le niveau de pression de chaque génération. Quand une application est nécessaire, il est important de déceler la présence des pontes afin de positionner l'insecticide correctement.

Ce travail est réalisé grâce à la collaboration entre la CA81, les distributeurs et la société CBC Biogard.

## DIVERS

**Echaudage:** après le coup de chaleur de la semaine dernière de nouveaux dégâts sont observés.



**Apoplexie:** Nombreux symptômes recensés sur le vignoble.



**Cochenilles:** un signalement sur baies.

**Acariens jaunes:**  
Symptômes sur feuilles



Les effets de la sécheresse sont visibles sur certains secteurs.



## Prochain et dernier bulletin le 11 août

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie ([www.occitanie.chambre-agriculture.fr](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr)). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs  
BP 89 – 81003 ALBI Cedex  
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09  
Email : [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)  
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,  
Marie Laure MURATET  
[v.vigues@tarn.chambagri.fr](mailto:v.vigues@tarn.chambagri.fr) – 06.61.99.57.86  
[t.massol@tarn.chambagri.fr](mailto:t.massol@tarn.chambagri.fr) – 07.86.17.86.03  
[ml.muratet@tarn.chambagri.fr](mailto:ml.muratet@tarn.chambagri.fr) – 07.80.56.95.60

